



# PROCEDURE D'INSCRIPTION AES6

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE LE 04/04/2019 - ÉPREUVE D'ADMISSION LES 11 ET 12/10/2019  
RENTREE LE 13/05/2019

Ce document décrit la procédure d'inscription à la formation DEAES à l'IRTS – Montpellier.

**! Si vous envisagez la voie de l'apprentissage, rapprochez-vous du CFA Sanitaire et Social :**  
[www.cfa-sanitaire-social.com](http://www.cfa-sanitaire-social.com) / [contact@cfa-sanitaire-social.com](mailto:contact@cfa-sanitaire-social.com) / Tél : 04.67.69.04.36.

Contacts :

1/ Conseil en formation (Quelle formation, financement, etc.)	3/ Sélections au DEAES (Paiement en ligne, convocations, etc.)	2/ DEAES (Devis, plannings, dossiers de financement...)
Magali GALIZZI <a href="mailto:infometiers@irtsmontpellier.fr">infometiers@irtsmontpellier.fr</a> 04.67.07.32.33 (le matin)	Marie AZUARA <a href="mailto:marie.azuara@irtsmontpellier.fr">marie.azuara@irtsmontpellier.fr</a>	Natalia MASSA DE ELIAS <a href="mailto:natalia.massadeelias@irtsmontpellier.fr">natalia.massadeelias@irtsmontpellier.fr</a>

## A. INSCRIPTION A LA FORMATION

1. Téléchargez le dossier d'inscription :

<https://www.faire-ess.fr/accompagnant-educatif-et-social>

**! Ce dossier est à rendre au plus tard 18 mars à :**

**IRTS Montpellier – SSSAB AES  
1011 rue du pont de Lavérune - CS 70022  
34070 MONTPELLIER CEDEX 3**

## B. SELECTIONS

Les sélections se déroulent en deux épreuves : écrit (admissibilité) et oral (admission).

Selon les diplômes déjà obtenus, vous pouvez être dispensé de l'épreuve écrite en joignant au dossier d'inscription une DEMANDE DE DISPENSE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ENTRÉE EN FORMATION (Annexe 1).

Chaque épreuve de sélection a un coût de 80 euros.

Modalités à suivre :

1. S'inscrire en ligne sur notre site web : [www.faire-ess.fr](http://www.faire-ess.fr)

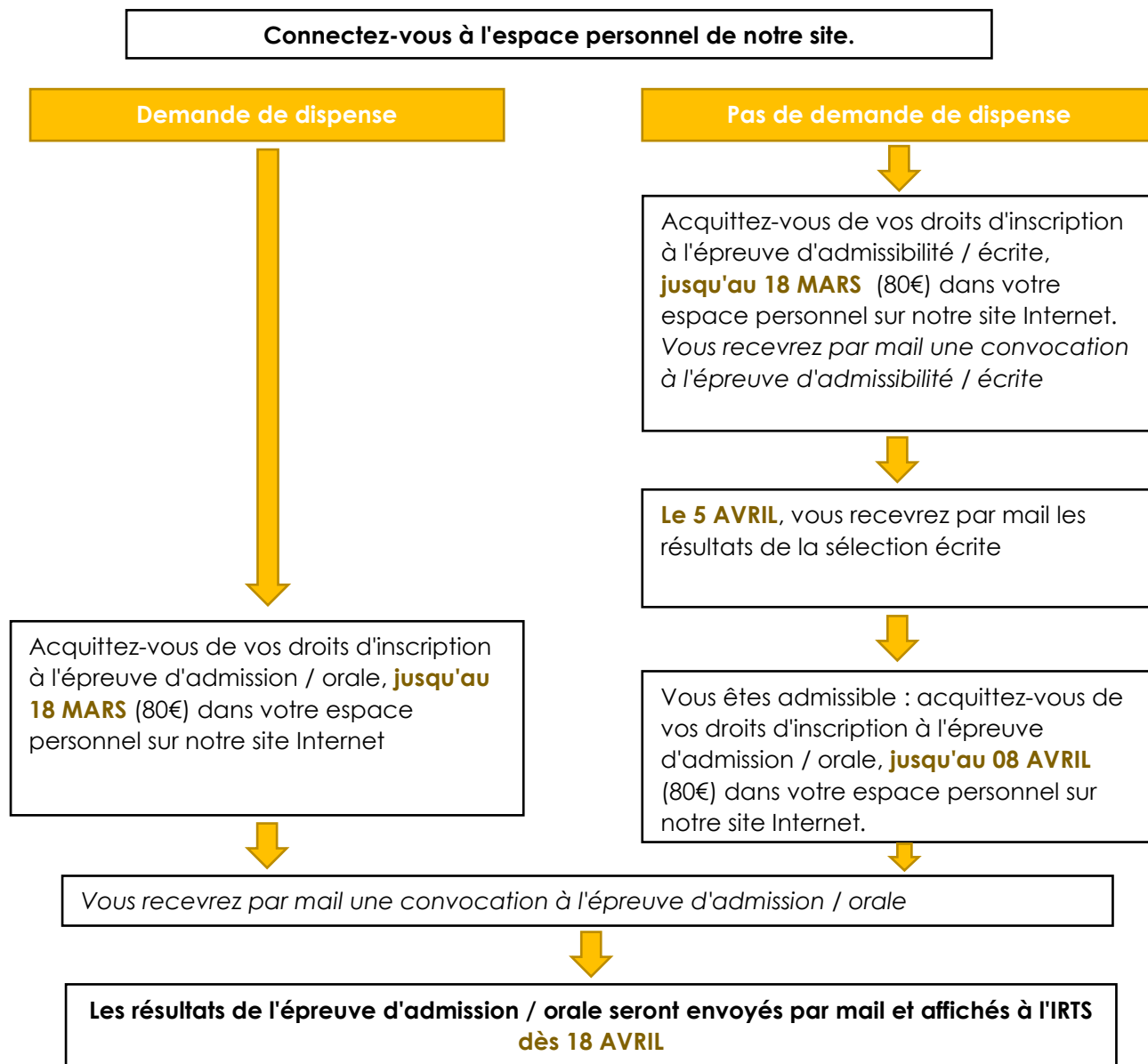
! Le login et le mode de passe vous permettront de suivre le déroulement de la sélection. Ils sont votre moyen d'information.

2. Selon que vous ayez demandé une dispense ou pas, suivez la colonne :

# PROCEDURE D'INSCRIPTION AES6

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE LE 04/04/2019 - ÉPREUVE D'ADMISSION LES 11 ET 12/10/2019

RENTREE LE 13/05/2019



! En cas de désistement à la Sélection, quelle que soit l'épreuve, l'IRTS remboursera uniquement la moitié du versement, si celui-ci est motivé pour une circonstance grave. Aucun remboursement ne sera effectué une semaine avant les épreuves, ni en cas d'absence aux épreuves.

## C. CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION

- a) **Vous êtes sur la liste des admis** : confirmez votre inscription en répondant au courrier qui vous sera envoyé par mail.

Si vous n'êtes pas salarié(e), il faudra vous acquitter de 170 euros de droits d'inscription. Ce paiement conditionne votre entrée en formation.



DIPLOME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL (DEAES)

# PROCEDURE D'INSCRIPTION AES6

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE LE 04/04/2019 - ÉPREUVE D'ADMISSION LES 11 ET 12/10/2019

RENTREE LE 13/05/2019

Vous pouvez demander un report pour votre rentrée en formation : pour ce faire, merci d'envoyer, sous huitaine, un courrier expliquant les raisons de votre report à :

IRTS MONTPELLIER – SISSAB AES  
1011 rue du pont de Laverune - CS 70022  
34070 MONTPELLIER CEDEX 3

Une réponse à votre demande de report vous sera adressée.

- a) **Vous êtes sur la liste complémentaire** : vous serez contacté(e) en cas de désistement d'une personne admise, par ordre de passage.
- b) **Vous n'êtes pas admis** : vous pouvez prendre contact avec notre responsable de filière pour un entretien concernant vos épreuves, **entre le 20 AVRIL et le 20 MAI** : Helena MARTIN – [helena.martin@irtsmontpellier.fr](mailto:helena.martin@irtsmontpellier.fr)



# PROCEDURE D'INSCRIPTION DEAES

## Annexe 1

### DEMANDE DE DISPENSE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ENTRÉE EN FORMATION

(À remplir et à joindre au dossier d'inscription si vous possédez l'un des diplômes nommés)

Je soussigné(e) (Nom, Nom d'époux(se) et Prénom) \_\_\_\_\_  
né(e) le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ demande la dispense de l'épreuve écrite  
d'admissibilité, compte tenu du diplôme suivant :

- Diplôme de niveau IV ou supérieur (Bac, etc.)
- DE Assistant Familial
- DE Aide-soignant
- DE Auxiliaire de Puériculture
- BEP Carrières Sanitaires et Sociales
- BEP Accompagnement, Soins et Services à la Personne
- BEP Assistant animateur Technicien
- BEP Agricole option Services aux Personnes
- Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle Assistant de vie
- CAP Assistant Technique en Milieu Familial ou Collectif
- CAP Petite Enfance
- CAP Agricole Service en Milieu Rural
- CAP Agricole Services aux Personnes et Vente en Espace Rural
- Titre professionnel Assistant de Vie
- Titre professionnel Assistant de Vie aux Familles
- Lauréat de l'Institut du service civique

Votre demande doit **impérativement** être accompagnée de la photocopie du diplôme (copie conforme).  
Sans celle-ci votre demande de dispense ne sera pas recevable.

Date :

Signature du candidat :